Comment défiscaliser intelligent

Les professionnels de la gestion de patrimoine ne cessent de le répéter: investir dans le seul souci de réduire ses impôts est un mauvais calcul. La défiscalisation intelligente préserve toujours la rentabilité.

«Quand on me demande si j'ai des solutions pour défiscaliser, je suis plutôt du genre à répondre: «Circulez, y a rien à voir!»» Et ce spécialiste de la gestion de fortune d'ajouter: «Je tiens à une relation de confiance dans la durée avec mes clients, je ne veux pas les embarquer dans des trucs fumeux.» La défiscalisation suscite souvent des réactions tranchées.

Il y a le camp des «pour», comme Matthieu Mars, conseil en gestion de patrimoine à l'Institut du patrimoine: «Les investisseurs sont extrêmement demandeurs de solutions pour réduire leur facture fiscale, et le champ de possibilités est très large.» Et il y a celui des «réticents» comme Stéphane Jacquin, le patron de l'ingénierie juridique et fiscale chez Lazard Frères Gestion, qui observe «qu'il n'a jamais été démontré que les produits de défiscalisation sont vraiment rentables». «Pour mes clients, comme d'ailleurs à titre personnel, je recommande de plutôt rechercher les bonnes solutions de placement dans un cadre fiscal optimisé. Par exemple, en commençant par utiliser les enveloppes fiscales pour les actifs financiers, telles que l'assurance-vie et le PEA», précise-t-il. Pascal Jouve, conseiller en gestion de patrimoine à Toulon, partage cet avis: «Je crois préférable d'optimiser réellement la rentabilité globale du patrimoine et de payer ses impôts, au lieu de chercher à les réduire à tout prix avec des opérations parfois vides de sens.»

De fait, si l'on demande à un conseil en gestion de patrimoine ce qu'il propose pour réduire ses impôts, il est frappant de constater qu'il y a ceux qui parlent de «solution efficace» et ceux qui, à rebrousse-poil de l'attente du client, mettent en doute «la rentabilité» de ces solutions. Ainsi, l'un de nos experts nous a ouvert sa «boîte à outils» de réduction fiscale, sans jamais évoquer la pertinence financière des économies réalisées. Et Jérémy Aras, associé à l'Institut du patrimoine, de déplorer que «la peur de l'impôt et l'appât du gain soient les deux leviers des erreurs de bien des investisseurs».

En matière de défiscalisation, il y a tout d'abord l'option radicale: quitter la France. Comme le souligne le spécialiste de Lazard Frères Gestion, «exit tax, ISF, contribution exceptionnelle à l'ISF, taxe à 75% au-delà de 1 million, revenus du capital taxés à 60,5%... Tous ces signaux fiscaux ont été les moteurs d'une forte délocalisation depuis 2012. Aucun actif ne permet aujourd'hui un rendement capable de supporter cette accumulation d'impôts». Même constat de la part de Vincent Fournier, directeur régional adjoint chez Barclays Bank France: «A 40-60 ans, l'optimisation fiscale devient le maître mot. L'imposition à 75%, l'ISF, l'instabilité des règles, tout a poussé beaucoup de Français, détenant plus de 1 million d'euros de patrimoine, à s'expatrier. Par exemple au Portugal, qui séduit pas mal de nos compatriotes.»

3/ FCPI et Sofica, pour ceuxqui ont le goût du risque

Dans la boîte à outils, on trouve encore les fonds de capital-investissement FCPI (fonds commun de placement dans l'innovation) et les FIP (fonds d'investissement de proximité). Ils permettent «d'effacer» jusqu'à 4320euros d'impôt sur le revenu chaque année (moitié moins pour un célibataire), à condition toutefois de conserver ses parts au moins cinq ans. Mais en réalité, l'investisseur n'a d'autre choix que d'attendre la liquidation du fonds (environ huit à dix ans après souscription). Le professionnalisme du gestionnaire est essentiel!

Là aussi, on trouve le meilleur (123Venture, Alto Invest, Odyssée Capital Investissement, Truffle Capital, A Plus Finance) et le moins bon! Il est beaucoup plus judicieux de privilégier ce type d'investissement en diversification d'un important patrimoine financier et en réduction de son ISF. En effet, la réduction d'impôt sur le revenu est de 18% jusqu'à 24000euros investis, alors que celle applicable sur l'ISF est de 50% jusqu'à 36000euros. Attention à bien comprendre le risque pris. José Fernandez, de l'UFF, explique que «nous arrivons à l'échéance de la sixième génération de FCPIUFF Innovationet nous constatons que trois s'en sortent très bien, un moyennement, et deux en deçà de nos attentes». On peut aussi investir soi-même directement dans une PME, avec évidemment un risque plus élevé mais un bonus fiscal également plus important: soit une réduction d'impôt de 18% jusqu'à 50000euros le double pour un couple, soit une réduction d'ISF de 50% jusqu'à 90000euros.

Avec les Sofica (sociétés de financement du cinéma), l'importante réduction d'impôt (jusqu'à 36%, plafonnée à 6480euros), est à la hauteur du risque pris. Les investisseurs doivent être en effet conscients du risque de perte en capital lié aux échecs des films financés. Un risque qui, selon José Fernandez, «reste moindre que pour les FCPI ou FIP». A noter: toutes confondues, l'accumulation de réductions d'impôt sur une déclaration ne peut pas dépasser 10000euros, mais pour les Sofica, la loi prévoit un plafonnement complémentaire de 8000euros.

Enfin, reste l'investissement en «loi Malraux» (rénovation de quartiers historiques) qui ouvre la perspective d'une réduction d'impôt de 30% des travaux en secteur sauvegardé, plafonnés à 100000euros par an (22% en zone de protection du patrimoine architectural) avec bien sûr des contreparties: restauration de l'ensemble de l'immeuble, mise en location nue de neuf ans en résidence principale. Selon François Cozanet, conseil en gestion de patrimoine à Périgueux, «on trouve des opportunités intéressantes en Malraux sur Bordeaux et Toulouse». A noter: ce type d'investissement n'entre pas dans le plafonnement des réductions d'impôt.

En conclusion, on ne saurait mieux rappeler avec José Fernandez, de l'UFF, «qu'il est très important de diversifier les sources de défiscalisation et de risques. Toutes les solutions sont potentiellement intéressantes, mais tout dépend de celui qui en fait la proposition. Son conseil ne doit pas être influencé par le niveau de commissionnement de ses propositions, mais par la qualité des solutions proposées».